



Vous n'avez pas de temps à perdre, rendez-vous au bureau de vote ! Pas de vote ? Rien, n'hésitez pas à aller voter, une élève ou un élève vous aidera à voter, vous pouvez voter par correspondance, c'est ce que vous choisissez pour protéger et promouvoir l'école publique ! (De compter sur nous !)

1 PARENT = 1 VOTE



**ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES
AUX CONSEILS D'ÉCOLE ET AUX CONSEILS
D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES ET LYCÉES**

VOTRE VOTE EST IMPORTANT

Nous vous invitons à connaître les horaires d'ouverture du bureau de vote. Le jour du scrutin, venez voter dans l'établissement de votre enfant. Vous pouvez aussi voter par correspondance. Les deux parents votent, pensez-y !

VOTEZ FCPE

Vous pouvez aussi voter par correspondance :

1. Glissez le bulletin de vote (sans surcharge, ni rature) dans l'enveloppe A vierge
2. Cachez l'enveloppe A puis mettez-la dans l'enveloppe B
3. Cachez l'enveloppe B puis inscrivez
AU RECTO : • "élection des parents d'élèves"
• l'adresse de l'établissement
AU VERSO : vos nom, prénom, adresse et signature.



**Vivre mieux
à l'école pour
bien apprendre**

**Agissez dans l'établissement de votre enfant
en élisant des délégués FCPE.**
Ils interviendront sur tout ce qui concerne
la scolarité de l'ensemble des élèves.

**La Fédération des Conseils de Parents d'élèves
des Écoles publiques reconnue d'utilité publique**
108 - 110 Avenue Ledru-Rollin - 75544 PARIS Cedex 11 • Tél : 01 43 57 16 16
e-mail : fcpe@fcpe.asso.fr • Site : www.fcpe.asso.fr

**Mobilisons
nous** POUR
l'école publique



**Parents
FCPE,
le pouvoir
d'agir**

votez fcpe

NOS ACTIONS



Participation à tous
les conseils
d'Administration

Participation aux
commissions menus

Visites de la cantine

Dialogue avec la
direction

Participation au bal
des 3ème

Participation au cross

Participation à la
remise des prix du
brevet

Participation aux
conseils de
discipline,
commissions
éducatives,....

Participation aux
réunions avec les
transports scolaires

Participation à l'AG
du FSE

COMMENT NOUS JOINDRE

Présidente

Mme ENGEL Hélène

06-72-74-67-93

Facebook

www.facebook.com/fcpemaule/

Mail

fcpecollegemauldre@gmail.com

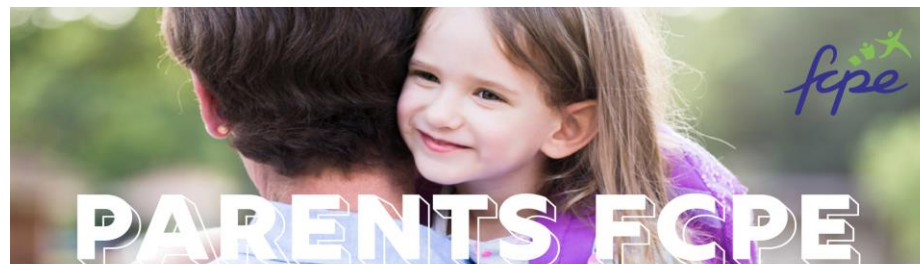




**SOUTENEZ
LES PARENTS
QUI S'ENGAGENT**

VOTEZ

votez fcpe



PARENTS FCPE LE POUVOIR D'AGIR

> 23 avril 1947

La fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques, fondée le 23 avril 1947, est une association loi 1901. Elle est reconnue d'utilité publique par décret du 7 août 1951 et agréée mouvement d'éducation populaire depuis le 15 juillet 1982.

> École publique

La FCPE est une association qui regroupe les parents d'élèves de l'enseignement public. Elle milite pour que l'école publique soit une priorité des pouvoirs publics, qu'elle conduise tous les jeunes vers la réussite personnelle, professionnelle et sociale et que les parents soient respectés, consultés et entendus.

> Gratuité, égalité, laïcité

La FCPE fonde son action sur les valeurs républicaines de liberté, solidarité, laïcité, gratuité, égalité. Son histoire est liée à celle du système éducatif et son action au sein du mouvement social en fait un partenaire important des pouvoirs publics. Elle milite pour un statut mieux reconnu des représentants des parents au sein du système éducatif.

> La plus représentative

La FCPE est la plus représentative des associations de parents d'élèves de l'enseignement public. Association reconnue par le ministère de l'Éducation nationale, elle recueille près de 10% des suffrages lors des élections annuelles dans les écoles maternelles et élémentaires et 34 % dans le second degré.

QUI SOMMES-NOUS ?

LA FCPE EN CHIFFRES

> **1 300 000** parents ont voté pour la FCPE aux dernières élections ;

> **140 000** parents sont adhérents ;

> Près de **40 000** parents d'élèves sont élus dans les conseils d'école et les conseils d'administration ;

> Plus de **150 000** parents siègent en conseil de classe ;

> **5 000** conseils locaux ;

> **102** associations départementales et extra-métropolitaines.

NOTRE ORGANISATION

